

COLLEGE LE LUBERON, CADENET

OPTION VTT - RECRUTEMENT EN 6e

FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 : Où trouver des renseignements sur le fonctionnement de l'option Vtt ?

R1 : Pour avoir des renseignements complémentaires, contactez le responsable de l'option M. Petit par mail : jepetit@live.fr

Q2 : Quelle est la durée de l'engagement en option Vtt ?

R2 : Cet engagement est d'un an. A la fin de l'année, un bilan scolaire, sportif et de motivation est fait. L'enfant et la famille peuvent candidater pour une poursuite éventuelle en 5e, un nouveau recrutement sera fait selon les places disponibles.

Q3 : Mon enfant arrive en 6^e et change donc d'établissement. Ce projet en plus, n'est-ce pas trop ?

R3 : Nous rencontrons chaque année dans nos cours d'E.P.S. des enfants qui ont le profil idéal mais qui n'ont pas tenté l'expérience. Malheureusement, leurs parents ont eu peur de postuler pensant que la charge de travail serait trop importante. Ils ont eu tort ! Il faut voir positivement l'entrée au collège, y compris pour des enfants dont les résultats sont un peu justes. Ils vont trouver dans ce projet des sources de motivation supplémentaires pour réussir, de la confiance en eux, et ils seront dans un groupe qui va les porter.

Ce projet a pour but la réussite au collège, et nous pouvons en mesurer les effets bénéfiques sur la scolarité pratiquement pour tous les enfants. La surcharge horaire n'est que de 2h30 à 3h00, il n'y a pas de fatigue excessive.

Q4 : J'ai entendu dire qu'il y avait moins de filles en option Vtt. Est-ce vrai ?

R4 : C'est exact, mais c'est un choix contraint. Il est important que la classe « sport » créée à partir de l'option V.T.T. et de la section sportive escalade soit équilibrée dans sa répartition garçons/filles. C'est parce qu'il y a peu de candidates en V.T.T. que nous en prenons plus en escalade. Cette contrainte disparaît lorsque les groupes sont séparés dans des classes différentes, cela dépend des années.

Q5 : Dois-je préparer spécifiquement mon enfant aux tests physiques ? Quels tests faites-vous ? Combien d'enfants sont sélectionnés ?

R5 : Il est utile de préparer votre enfant au test d'endurance 1600m (8 tours sur piste à Cadenet). On mesurera également son aisance en Vtt à travers sa motricité et son aisance sur le vélo, il est mieux que l'enfant ait un minimum de vécu. Il pourra y avoir aussi un court entretien de motivation (sports déjà pratiqués, loisirs...).

Votre enfant ne doit pas venir aux tests parce que le meilleur copain (ou copine) y va. Il trouvera rapidement dans cette classe de nouveaux amis avec des goûts communs.

Si ce premier contact avec le collège est un échec, votre rôle sera important car il faudra absolument en dédramatiser le résultat.

Sur la base d'une classe de 28 élèves en 6^e, il y aura 14/16 places environ en escalade et 10/14 places en V.T.T.

Q6 : Quand l'option fonctionne-t-elle ?

R6 : Pour les 6e, cela dépend des années et des contraintes d'emploi du temps. En 2023/2024, nous envisageons de placer la séance hebdomadaire le vendredi après-midi. Ceux qui sont en 5^e sont intégrés dans une classe ordinaire et s'entraînent en même temps que le groupe VTT de 6e.

Q7 : L'inscription dans ce projet va-t-il permettre à mon enfant d'être dans « une bonne classe » ?

R7 : Nous comprenons l'inquiétude des parents, mais il faut qu'ils admettent qu'il n'y a pas de « bonne classe » ou de « mauvaise classe » en 6^e au collège de Cadenet qui fait partie des établissements « privilégiés » selon la typologie définie par l'Inspection Académique.

Certains parents veulent le meilleur pour leur enfant en les « nourrissant » à travers le choix de certaines options. Si l'intention n'est pas de faire partie d'une classe « d'élite » et que l'enfant s'approprie le projet, c'est tout à fait louable. La classe « sport » est en général une classe dynamique dans laquelle les résultats sont très bons.

Q8 : Mon enfant peut-il quitter le projet en cours d'année ?

R8 : Non, sauf cas particulier, comme toutes les options du collège. Si l'enfant est dispensé en cours d'année, il en sera de fait momentanément exclu.

Q9 : Je n'envisage pas l'inscription en option en 6^e, mais plutôt à un autre niveau. Sera-ce possible ?

R9 : Cela ne se produit pratiquement jamais, la priorité est donnée aux jeunes en cours de cursus.

Q10 : Mon enfant fait une autre activité sportive dans un club. Devra-t-il abandonner son sport de prédilection ?

R10 : Non ! Le VTT va venir en complément de sa formation.

Q11 : Doivent-ils s'inscrire à l'Association Sportive (A.S.) ?

R11 : Ce n'est pas obligatoire mais c'est fortement recommandé. En effet, cela témoigne de la motivation de l'enfant et c'est le prolongement naturel de l'option. Ils peuvent donc participer aux entraînements de l'A.S. le mercredi après-midi (12h30/15h00). Ils ont la possibilité de prendre un repas au collège sous la surveillance des enseignants (12h00/12h30). Ils peuvent aussi pratiquer une autre activité de l'A.S. sur la pause méridienne (12h00/13h10) : gymnastique sportive (filles), escalade, tennis de table, badminton, basket ou le cross U.N.S.S. départemental (la liste change chaque année).

Q12 : L'A.S. n'a-t-elle qu'un but compétitif ?

R12 : Non, elle vise une formation complète du vététiste mais il est vrai que c'en est l'aboutissement logique. Des raids à la journée, des rencontres avec d'autres collèges, une formation de jeune officiel UNSS sont également organisés dans le cadre de l'Association Sportive (transport en bus dont le coût est pris en charge).

Q13 : Doivent-ils s'inscrire en club ?

R13 : Certains le font, les plus motivés... mais aucune obligation.

Q14 : Mon enfant peut-il poursuivre ses autres activités culturelles et sportives ? Est-ce compatible ?

R14 : Vous devrez veiller à éviter la surcharge. Comme l'A.S. se termine assez tôt le mercredi, certains enfants enchaînent par un autre sport, de la musique, etc. Ce n'est pas incompatible, sauf les jours de sortie ou de compétition (3/4 en moyenne dans l'année).

Q15 : Quelle devra être mon implication de parent ?

R15 : Elle est réduite. Vous vous engagez à participer financièrement aux stages ou voyage organisés. Si votre enfant veut utiliser un Vtt de l'association sportive une « location » de 30 euros vous sera demandée pour l'entretien (chambres à air, dérailleur, plaquettes de frein, câbles). Les casques sont prêtés.

Le coût de l'inscription à l'A.S. est modique : 26€

Q16 : Sur quels sites pratiquent-ils le Vtt ?

R16 : Plusieurs lieux à proximité du collège nous permettent d'organiser les entraînements. L'alternance entre les différentes formes de pratique (Trial, Xcountry, vitesse, randonnée...) permet de gérer la fatigue. Les entraînements sont adaptés à des élèves de collège, même débutants.

Q17 : Quels sont les résultats sportifs de l'option Vtt ?

R17 : Depuis quatre ans, le collège figure parmi les meilleurs de l'académie. Rattaché au département 13 pour les compétitions scolaires, il termine champion des Bouches du Rhône en 2016, 2017, 2018 et 2019. 2020 et 2021 sont des années blanches pour cause de Covid.

Q18 : Qui encadre l'option et comment le contacter ?

R18 : M.PETIT. Numéro de téléphone du collège : 04.90.68.02.86

Adresse courriel : jepetit@live.fr

Q19 : Mon enfant doit-il obligatoirement disposer d'un Vtt Personnel ?

R19 : Non, L'Association Sportive peut en mettre un à sa disposition.

Attention ! Si vous souhaitez que votre enfant passe les tests d'aptitudes, transmettez DIRECTEMENT au collège le coupon réponse en informant l'école de son absence s'il a cours.

M. PETIT